

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 15 décembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

**Délibération n° CC-2023-211**

Objet de la délibération : **BUDGET ANNEXE 24308 "COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES" - PRISE EN COMPTE DES RESTES A RECOUVRER**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

**Absents ayant donné procuration :**

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

**Absents** : FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits » ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°271/2023-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 19 juillet 2023 portant reprise par la communauté d'agglomération de la Provence Verte (CAPV) de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets du centre Ouest – Nouvelle Génération (SIVED-NG) ;

**VU** la délibération n°CC-2023-025 en date du 10 février 2023 du Conseil Communautaire portant retrait de la compétence des déchets ménagers et assimilés au SIVED NG ;

**VU** la délibération n° CC-2023-179 en date du 10 novembre 2023 du Conseil Communautaire portant création d'un budget annexe « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » ;

**CONSIDERANT** qu'en application des dispositions de l'art. L. 1612-1 du CGCT, aucun crédit en investissement ne peut être ouvert sur le budget annexe « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au vote des budgets primitifs ;

**CONSIDERANT** la nécessité, pour l'Agglomération Provence Verte, de pouvoir honorer les factures d'investissement avant le vote du budget annexe « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** la liste, annexée à la présente délibération, des restes à réaliser (RAR) issus de l'activité collecte des déchets en 2023 du SIVED NG.
- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le 18/12/2023  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,  
le 15 décembre 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND